



TRESORERIE

adresse de correspondance  
Avenue des arts 30  
1040 BRUXELLES

**Paiements**  
*Traitements et Pensions*

**Note aux ordonnateurs**

votre courrier du

vos références

nos références

annexe(s)

**SEPA (Single Euro Payments Area)**

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

SEPA est l'abréviation de "*Single Euro Payments Area*" et est une initiative émanant de la Commission Européenne dont l'objectif est l'unification du marché financier Européen.

L'ancien numéro de compte est remplacé par :

- L' IBAN ("International Bank Account Number") se compose d'au maximum 34 signes dont la longueur est fixée par pays. Pour la Belgique, chaque IBAN compte 16 caractères.  
Exemple : 730-1234567-44 devient BE55 7301 2345 6744. BE désigne le code du pays, 55 étant la clé de contrôle. Les chiffres sont, quant à eux, groupés par 4.
- le BIC (Bank Identifier Code) qui identifie l'institution financière se compose de 8 ou 11 caractères. Pour la Belgique, ils sont toujours au nombre de 8.  
Exemple : Fortis est GEBABEBB. GEBA désigne le code bancaire, BE le code du pays et BB le code local.
- Le SCDF sera chargé de la conversion des numéros de comptes belges en code IBAN/BIC début décembre 2008. Une copie des données sera transmise aux différents services du personnel.

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de:

A dater du 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'Administration fédérale est censée utiliser les codes IBAN et BIC pour tous les virements. A partir de ce moment, le SCDF pourra directement effectuer tous les paiements au sein de l'Union Européenne et l'intervention du Comptable du Contentieux ne sera dès lors plus nécessaire .

Pour toute information complémentaire au sujet du SEPA, de même que pour les conséquences qui en résultent pour l'utilisateur final belge, je vous renvoie au site web : [www.sepabelgium.be](http://www.sepabelgium.be)

Salutations amicales

Wilfried Van Herzeele  
Administrateur service Paiements